



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tourisme social

Question écrite n° 47664

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur l'avenir du tourisme social. Il lui demande de lui faire connaître les actions d'encouragement aux départs en vacances des jeunes et des publics les plus défavorisés initiées par le Gouvernement pour les trois prochaines années.

Texte de la réponse

Lors des Rencontres nationales du tourisme du 12 octobre 2009, a été présenté un ensemble de mesures destinées à redynamiser les politiques d'accès aux vacances. Ces mesures résultaient des travaux d'un groupe de travail, installé le 6 mars 2009, qui avaient réuni pendant plusieurs mois les différents acteurs des politiques sociales du tourisme. Elles se répartissent autour de trois grands axes : une meilleure efficacité et visibilité des acteurs, avec notamment l'extension du dispositif chèques-vacances aux entreprises de moins de 50 salariés et la réalisation d'un portail de référence sur l'offre de vacances pour les jeunes mineurs en partenariat avec l'Union nationale des associations de tourisme ; une optimisation de l'aide au départ, avec la création d'un coffret séjour jeune destiné à faciliter, pour les 18-25 ans particulièrement touchés par le non-départ, l'accès aux vacances ; la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie pour financer la réhabilitation du patrimoine et inciter à une plus grande modernisation de la gestion. Celle-ci s'articule autour de la création d'un fonds, Tourisme social investissement, pour aider à la réhabilitation du patrimoine, et la mise à disposition d'un soutien en ingénierie pour ces opérations, ainsi que la création d'une plate-forme « ressource » dématérialisée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47664

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3965

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 931